

- Décide de lancer une consultation en procédure adaptée pour la confection et la livraison de repas en liaison froide pour les cantines des établissements scolaires du 1^{er} degré de la Commune,
- Décide de créer, conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, un groupement de commande entre la commune d'Alba la Romaine et l'Organisme de Gestion de l'École Catholique St Régis d'Alba la Romaine, pour ladite fourniture des repas,
- Désigne la Commune comme coordonnateur du groupement de commande,
- Charge son Maire de signer la convention correspondante,
- Procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres de la commune qui siégeront à la Commission d'Appel d'Offres du groupement :
 - Le Maire membre de la CAO est élu avec 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix d'Abstention en qualité de délégué titulaire pour siéger à la CAO du groupement de commande,
 - Mme CROZIER Christiane membre de la CAO de la commune est élue avec 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix d'Abstention en qualité de déléguée suppléante pour siéger à la CAO du groupement de commande,

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 14 novembre 2011.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 15 novembre 2011
LE MAIRE
Pierre MAURIN.

.../...